



## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 06 février, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS se sont réunis dans la Salle du Conseil de la MAIRIE, sur la convocation du 1<sup>er</sup> février 2019 qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

### **Etaients présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :**

Pierre-Nicolas ADAMIEC, Jean-Charles ALLEMAND, Christian BEAU, Jean-Claude BUET, Jocelyne CEZR, Rémy COSTA, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Michel TOULOUZE,

### **Absents et Excusés :**

Lucien AULERY pouvoir donné à Christian BEAU,  
Karine DUBOIS pouvoir donné à Michel TOULOUZE

### **Absentes :**

Sabrina BOUXIN, Amandine TOULOUZE

### **Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.**

Monsieur Pierre-Nicolas ADAMIEC est nommé secrétaire de séance.

### **Préambule**

Monsieur le Maire fait le résumé de la situation concernant le PLU dont l'enquête publique est officiellement clôturée ce mercredi 06 février 2019 à 17h30.

Une seule personne s'est déplacée pour des renseignements auprès du commissaire enquêteur présent lors de cette dernière séance.

Monsieur FIARD a rendez-vous avec le commissaire enquêteur le mercredi 13 février afin de lui remettre la dernière version des documents officiels et faire une mise au point.

\*\*\*\*\*

### **1 – Augmentation des loyers des logements de la commune**

Comme chaque début d'année, nous revoyons le montant des loyers des logements de la commune. Le conseil municipal décide de se référer à l'indice INSEE avec une hausse des loyers de 1,57%. Exception faite pour le logement des écoles en raison des travaux prévus pour les plafonds et la toiture. De ce fait cet appartement ne sera pas impacté par la hausse des prix.

A noter que les charges concernant le nettoyage ainsi que les loyers des places de parking restent inchangées.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### **2 – Convention pour les Temples de Cruviers et de Lascours**

Réfléchir pour signer une convention pour le Temple de Cruviers.

Le Conseil Municipal est à disposition du Culte pour la réalisation de ce nouveau document.

Il serait judicieux de faire 2 conventions distinctes pour les 2 Temples.

#### **3 – Débat d'orientations budgétaires.**

- Pluvial chemin du Lavoir
- Parking cimetière
- Travaux appartement de l'Ecole
- Foyer
- Campagne de goudronnage
- Fenêtres du Château
- Travaux terrain enfants Rouvière

#### **4 – Emplacement réservé Lascours (PLU)**

Il s'agit d'une partie du terrain situé à côté de l'aire de jeux des Lascars.

Le propriétaire a soumis une proposition pour céder 400m<sup>2</sup> à la commune afin de réaliser des places de parking sans goudron.

Le conseil municipal est favorable pour négocier.

#### **5 – Protocole d'accord enfants Rouvière**

Le protocole est accepté par les deux parties.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### **6 – Rapport Annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif**

Fabien FIARD présente brièvement ce nouveau rapport.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

#### **7 – Remboursement de la sécurité de la fête votive 2018**

Suite à la présentation de la facture acquittée d'un montant de 3278,00 €, le conseil municipal est favorable à la prise en charge de cette dernière.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

## **8 – Retrait de la commune de Bouquet d'Alès Agglomération**

### **VOTE A L'UNANIMITE**

## **9 – Subvention Entraide Œcuménique En Gardonnenque**

Fabien rappelle le rôle essentiel de cette association sur le secteur qui aide 150 foyers en difficulté soit plus de 300 personnes.

Une subvention de 500 € est allouée par notre commune afin de contribuer à cette aide humanitaire.

### **VOTE A L'UNANIMITE**

## **10 – Questions diverses**

\*Après un tour de table pour avoir un avis sur les espèces à planter sur la nouvelle allée des Marronniers, les Micocouliers seraient retenus par la majorité.

\*Fabien informe que la prochaine réunion des entreprises se déroulera le 28 mars à 9h00.

\*Permis de construire OSET.

Avis favorable.

\*Permis de construire QUET.

Avis favorable.

\*Déclaration Préalable Lenoble.

Demande de pièces complémentaires.

La séance est levée à 20h45